

Unité d'Enseignement : 4.4-S5 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

Semestre : 5

Compétence : 4

ECTS : 2

Pré-requis

UE 2.1 S1 ; UE 2.10 S1 ; UE 2.11 S1 ; UE 4.4 S2 et 4.4 S4

Objectifs

Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique conformément aux bonnes pratiques.

Assurer la surveillance et le suivi des activités thérapeutiques et diagnostiques en respectant les protocoles.

Éléments de contenu

CM : 6 heures TD : 34 heures
Temps personnel de travail estimé : 10 heures

Les principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, actes et activités autorisées par la législation.

La préparation de thérapeutiques médicales.

La réalisation d'actes contribuant au traitement et diagnostic conforme à la liste autorisée.

Les activités enseignées : Les chambres implantables, les pousses seringues électriques

Recommandations pédagogiques

Cette UE est la 3^{ème} qui contribue à l'acquisition des habiletés techniques.

Les soins, actes ou activités, sont enseignés de façon progressive en fonction de leur complexité et du développement des capacités des étudiants.

Des liens sont établis entre les connaissances, les règles et principes et les gestes techniques.

Modalités d'évaluation

Injection dans les chambres implantables en situation simulée

Critères d'évaluation

Connaissances théoriques en lien avec la chambre implantable.
Cohérence dans l'organisation. Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre.
Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et d'ergonomie. Habilité, dextérité.